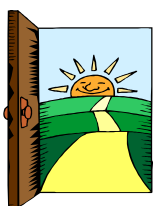




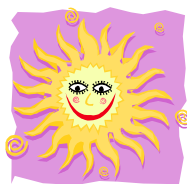
Bulletin d'informations périodiques
Janvier 2007

Site Internet : www.acantor.org

Nous voici en l'AN 2007 ..



1



2



3



4



5



6

Que cette nouvelle année vous ouvre (1) les portes du (2) soleil pour vous apporter la (3) joie, la réussite (4) professionnelle, le bonheur (5) familial et enfin le (6) couronnement de tous vos rêves !

Nouvelles de l'ACANOR

Adhésion

La diffusion de ce bulletin est réservée exclusivement aux possesseurs d'une adresse électronique. Toutefois, nos adhérents à jour de leur cotisation, et ne possédant exceptionnellement pas d'adresse mail recevront ce bulletin par la poste. Nous vous rappelons qu'en adhérant à l'ACANOR – dont la cotisation est relativement modeste avec 66 % de déduction sur vos impôts sur le revenu - vous **bénéficierez tout au long de l'année de notre réseau de relations et vous pourrez faire appel à nous pour tous renseignements qui pourront vous être utiles et enrichissants dans votre vie active et pour le développement de vos projets actuels et futurs.**

N'hésitez pas à visiter notre site INTERNET, www.acantor.org, sur lequel vous trouverez également notre bulletin d'adhésion à télécharger.

Conseil d'Administration

La réunion de celui-ci s'est tenue le 18 décembre 2006 dans la salle des commissions de la CCI de Strasbourg & du Bas Rhin, notre nouveau partenaire.

Ont spécialement été débattu lors de cette réunion :

- le bilan des 3 réunions COGITO (19/9 et 24/10 à la CCI Sud Alsace Mulhouse, le 21/11 à la CCI Strasbourg) ;
- la situation des adhésions qui est en progression.
- les prévisions des finances pour 2007 qui devraient encore être améliorées grâce à l'augmentation du nombre des adhérents et la diminution des dépenses
- le report au 11 mai de la prochaine assemblée générale par suite de l'indisponibilité de plusieurs membres du Conseil.
- la situation avec les partenaires (UNM, UTE, AFNOR, ANP).
- les dernières réunions de l'IFAN :

- Assemblée générale à Pékin le 24 octobre (avec l'élection au Board de l'IFAN de Monsieur Didier GEORGE, membre du C.A. de l'ACANOR.
- Workshop de l'IFAN les 25 et 26 octobre , également à Pékin.
- l'amélioration du site Internet.
- les différentes actions à entreprendre ;

Le prochain Conseil se tiendra en mars 2007 (date exacte en fonction des disponibilités encore à définir) dans les locaux de la société Clemessy à Mulhouse.

Groupe ELECTRICITE EST

La réunion du groupe s'est tenue le 9 janvier 2007 dans les locaux du Lycée Théodore DECK à Guebwiller.

Il a poursuivi l'étude sur la « Qualité des réseaux internes et perturbations – Diagnostics et solutions » qui sera publiée en tant que Cahier ACANOR N° 111.

Nouvelle des Partenaires



L'amélioration des relations avec l'AFNOR se poursuit. Rappelons que Madame Evelyne THOMANN-Déléguée Vie associative de l'AFNOR , assiste l'ACANOR dans les réunions de l'IFAN; A ce titre elle a participé aux journées de l'Assemblée Générale et du Workshop des 24,25 et 26 octobre 2006 à Pékin ainsi qu'à la dernière réunion du WG1 de l'IFAN qui s'est tenue le 5 décembre à Genève. Une collaboration étroite s'est en effet établie avec notre président , en particulier, défendre la position française au sein de l'IFAN .



QUALITE



Monsieur Olivier PEYRAT , Directeur général du groupe AFNOR, a pris officiellement ses nouvelles fonctions de président du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO, le CASCO, le 1^{er} janvier 2007. Il a été nommé lors du Conseil de l'ISO à OTTAWA (Canada) en remplacement de l'Argentin Mario WITTNER. Le Casco est le comité de l'ISO qui détermine les orientations politiques et stratégiques sur l'évaluation de la conformité. Il rassemble des représentants d'une centaine de pays. Les normes et guides produits par le Casco, publiés sous la double étiquettes ISO/CEI couvrent tous les domaines de l'évaluation de la conformité : essais, inspection, audit, certification et accréditation.



Une réunion aura lieu mi-janvier à l'UTE réunissant Madame Evelyne THOMANN, George DIDIER et Laurent OBERLE, pour bien définir la position française, arrêter les sujets à traiter et trouver le, ou les orateurs de haut niveau pour la prochaine assemblée générale de l'IFAN et la conférence internationale qui se tiendra sur le sol américain, fort de leurs « Standards » !

Il faut rappeler que Monsieur Didier GEORGE, Directeur Général de l'UTE, qui a représenté le Président de l'ACANOR lors de la dernière réunion du groupe IFAN-EU - est membre du Conseil d'Administration de l'ACANOR, et a été élu au Board de l'IFAN.



Comme évoqué dans le dernier bulletin l'ACANOR était représentée aussi bien à l'Assemblée Générale qu'aux deux journées du Workshop qui se sont tenues à Pékin par Didier GEORGE et Evelyne THOMANN. Il faut préciser que l'ACANOR participera à la prochaine conférence internationale qui a lieu tous les trois ans en complément de l'Assemblée générale et se déroulera cette année à SAN FRANCISCO, en même temps que le congrès annuel des utilisateurs américains de normes. Il faut y présenter des orateurs de haut niveau et bien préparer ces interventions face à une coalition américaine forte de leurs « standards » ASTM, IEEE ; SAE,.... Ceci d'autant plus que l'IEEE est membre de l'IFAN !!



Notre président a assisté le 8 décembre à l'assemblée qui s'est tenue à Stuttgart et qui a rassemblé environ 70 personnes. L'ANP est très favorable pour un renforcement des relations ANP – ACANOR. L'ANP a décidé de participer à un groupe de projet européen « Education & Training » piloté par notre président qui rassemblera la France, l'Allemagne, le Luxembourg et un ou plusieurs autres pays européens.

Pour plus de détails sur l'ANP, vous pouvez visiter le site Internet <http://www.anp.din.de>

NORMES

ISO 26000

Première esquisse de l'ISO 26000 « Responsabilité sociétale »

L'ISO et le bureau du Pacte mondial des Nations Unies (UNGCO) ont signé un protocole d'accord en vue de renforcer leur coopération pour l'élaboration de la future norme ISO 26000 qui donnera des lignes directrices sur la **RESPONSABILITE SOCIETALE (RS)**.

L'ISO, qui avait lancé cette initiative « RS » précise que cette norme complétera et ajoutera de la valeur aux initiatives existantes du secteur public et privé dans ce domaine, y compris les déclarations et conventions des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Par ailleurs, ce protocole d'accord aidera à garantir la cohérence entre la norme **ISO 26000** et les 10 principes du Pacte Mondial, qui traitent des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ce protocole renforce d'autre part le partenariat entre l'ISO et le programme de l'ONU dans lequel sont engagées plus de 3 700 entreprises dans plus de 100 pays, avec des organisations du monde du travail et autres organisations représentant la société civile.

La publication de la norme ISO 26000 est prévue pour le premier trimestre de 2009.

SECURITE ...



Dans un communiqué commun, « Chaussures de France » et le syndicat national des articles et matériels de protection « SYNAMAP » - dont le Président n'est autre que notre Président honoraire, Raymond SIEFFERT - , rappellent que « depuis très longtemps, les industriels français de chaussures de sécurité et de travail **dénoncent la piètre qualité des chaussures importées notamment de .. Chine sans contrôle suffisant.** A leur demande, la Fédération Française de la chaussure (FFC) a fait contrôler par un organisme agréé la conformité aux normes en vigueur. Sur l'échantillonnage testé, aucune chaussure ne remplissait les conditions minimales de sécurité pour se prévaloir du marquage CE . Les autres tests effectués par la FFC et le SYNAMAP, sur d'autres produits donnent des résultats similaires et confirment qu'il ne s'agit pas de cas isolés mais bien

d'un problème plus général de qualité et de conformité des produits importés à bas prix !! La FFC a alerté le ministère du travail, en charge de la vérification de la conformité des équipements de protection individuels (EPI)

Votre Vie quotidienne ...

Extraits (non exhaustifs) de ce qui change en 2007 ?

- EMPLOI** : La prime pour l'emploi passe à 940 euros/mois.
- EPARGNE** : Le plafond du CODEVI est relevé à 6 000 € rémunérés à 2,75%.
- FAMILLE** : BMAF (Base mensuelle Allocation familiale) pour enfant à charge : base revalorisée de 1,7 %, ce qui donne un montant mensuel pour:
- | | |
|---|----------|
| 2 enfants : | 119,13 € |
| 3 enfants : | 271,75 € |
| 4 enfants : | 424,37 € |
| .. par enfant supplémentaire : | 152,68 € |
| et une majoration pour âge de 11 à 16 ans : | 33,51 € |
| au-delà de 16 ans : | 59,57 € |

Création d'un **congé de soutien familial** permettant à un salarié de cesser temporairement son activité pour aider un membre de sa famille handicapé..

Création pour les personnes non imposables d'un **crédit d'impôt pour garde d'enfant**, soit 50 % des sommes dépensées avec un limite de 12 000 Euros..

PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) né à partir du 1/1/2004, soit : Prime à la naissance : 855,25 € ; Prime à l'adoption : 1 710,49 € ; Allocation mensuelle de base de 171,06 € jusqu'à l'âge de 3 ans de l'enfant.

Complément de « **libre choix d'activité** », pour les parents s'arrêtant de travailler dès le 1^{er} enfant dont le montant varie de 134,13 € à 7758,95 €

L'**APE** (Allocation parentale d'éducation) passe à 530,72 € à taux plein.

L'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (**APEAMA**) est portée respectivement de 71,63 € et 109,34 € pour un enfant de 3 à 6 ans.

L'**API** (Allocation de parent isolé) passe à 531,18 € pour une femme enceinte et, à 748,24 € par enfant à charge et 187,06 € par enfant supplémentaire.

IMPOTS : Le barème de l'impôt sur le revenu est refondu, le nombre des tranches passe de 6 à 4. Les prélèvements mensuels ou les acomptes provisionnels diminueront forfaitairement de 8 %. Dans la limite de 300 euros

MINIMA SOCIAUX : Le RMI augmente à 440,86 € pour une personne seule sans enfant, 661,29 € pour une personne seule avec enfant ou pour un couple sans enfant et 793,55 € pour une personne seule avec 2 enfants ou pour un couple avec un enfant.

SECURITE SOCIALE : Le plafond est revalorisé de 3,6 % et passe à 2 682 euros.

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*